



**DROITS HUMAINS
ET DÉVELOPPEMENT**

Transition Citoyenne
et Politique



ACCÈS À LA JUSTICE

Un vecteur essentiel pour la promotion
de sociétés inclusives et pour la réalisation
des droits fondamentaux

#MondeEnCommun





« Face aux importantes régressions constatées au cours de la décennie écoulée dans de nombreuses régions du monde, la France a adopté, à l'occasion des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une stratégie inédite "Droits humains et développement". S'inscrivant pleinement dans le cadre de l'action de la France pour l'atteinte des Objectifs de développement durable, **cette stratégie réaffirme le lien indissociable entre la réalisation des droits humains et le développement**. Si la crise sanitaire mondiale a parfois servi de prétexte à des violations des droits humains, elle a également permis de démontrer l'universalité et l'interdépendance de ces droits. Le droit à une information fiable et pluraliste est ainsi apparu comme un bien public indispensable pour un traitement efficace et juste de la crise. Le lourd tribut payé par les populations les plus vulnérables, du fait de leur pauvreté ou des discriminations dont elles sont victimes, souligne également le chemin qui reste à parcourir pour assurer un plein respect des droits fondamentaux, tels que l'égalité d'accès à la santé, le droit à un logement décent, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit de toute personne à la sécurité sociale... C'est à ces enjeux que la politique de coopération au développement menée par la France entend répondre ».

« La stratégie "Droits humains et développement" fixe **une nouvelle méthode pour que nos actions de solidarité internationale contribuent pleinement au respect des droits humains et soient résolument plus durables**. La conception du développement défendue par la France repose sur l'idée que si la réalisation des droits humains est l'idéal commun à atteindre, c'est également le moyen de parvenir à un développement durable. Ainsi, les **programmes de développement ne sont plus appréhendés uniquement comme une action de solidarité** mais également comme un outil de soutien à la mise en œuvre des obligations internationales des États en matière de droits de l'Homme. Pour atteindre cet objectif, la France s'est engagée sur deux aspects : **s'assurer que tous les projets et programmes qu'elle finance ne portent pas atteinte aux droits humains, et que ceux-ci, tous secteurs confondus, tendent à produire un maximum d'effets positifs pour la réalisation des droits humains** ».

Source :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/droits-humains-et-developpement/>

Agence française de développement (AFD) 5, rue Roland Barthes, 75012 Paris.
Création graphique et réalisation Ferrari / Kokliko

Crédits et autorisations



License Creative Commons
Attribution – Pas de commercialisation – Pas de modification
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Imprimé par le service de reprographie de l'AFD.

Photo couverture Tribunal d'instance de Yopougon (Abidjan, Côte d'Ivoire) ©Pierre Terdjman.



PROBLÉMATISATION DU SUJET AU REGARD DE L'APPROCHE PAR LES DROITS



Colonne vertébrale de la réalisation de l'État de droit, à la fois objectif à atteindre et processus à garantir, l'accès à la justice permet aux personnes de se protéger des atteintes à leurs droits, de réparer des fautes ou des dommages, de demander des comptes (principe de redevabilité) et de se défendre au cours de procédures. La question de l'accès à la justice traverse les différentes dimensions de la vie quotidienne des justiciables, indépendamment de leur statut (public ou privé) et du domaine d'application (droits administratif, civil, pénal, environnemental, foncier, droit au logement, commercial, notarial, familial...) ou encore des situations dans lesquelles l'accès à la justice doit se concrétiser (période de paix, de transition – avec la question de la justice transitionnelle¹ – ou de conflit). Or, l'accès à la justice, s'il n'est pas garanti de manière effective, est de nature à obérer la réalisation des droits fondamentaux, interdépendants par nature, avec un coût économique, social et humain en termes de développement sur le plan individuel et sociétal.

Droit levier permettant la réalisation d'autres droits, l'accès à la justice demeure ainsi une variable essentielle du développement durable, de la lutte contre l'impunité et de l'accès aux communs. Selon l'ONG World Justice Project, plus de cinq milliards d'individus sont touchés par l'inégalité d'accès à la justice (« *justice gap* »). En 2018, plus de 2,2 milliards d'habitants n'avaient pas de preuves concernant leur droit au logement ou de titres de propriété foncière. Plus d'1,5 milliard de justiciables n'ont pas la possibilité de bénéficier d'un accès effectif à la justice pour régler des contentieux civils, administratifs ou pénaux. Plus de 1,1 milliard d'habitants ne possédaient pas d'identité juridique en 2018. L'accès à la justice comprend un certain nombre de garanties procédurales (garanties judiciaires minimales, comme l'accès à un conseil juridique ou le droit au recours) et de principes généraux (impartialité et indépendance de la justice, ou encore lisibilité du droit). L'un des enjeux principaux de l'accès à la justice réside dans le degré d'accessibilité de la justice dans de nombreux pays (accessibilité physique, géographique, financière, prégnance de barrières culturelles et sociales de nature à freiner cet accès, perception d'une justice aux ordres du pouvoir politique ou corrompue, accès à une justice sensible au genre et aux enfants). Dans ce cadre, la question de la féminisation du secteur de la justice, comme vecteur de promotion de l'inclusion et d'une justice accessible à tous/tes les justiciables, sans discrimination et à tous les niveaux de territorialité (local/national, régional ou international) demeure un objectif qui reste à atteindre dans de nombreux pays. L'objectif de l'accès effectif à la justice se trouve en outre mis à mal par la pandémie du coronavirus.

¹ La justice transitionnelle désigne l'ensemble des mesures – judiciaires ou non – prises dans un pays pour assurer la transition politique (post-conflit ou consécutive à un régime autoritaire). Dans des pays où les droits humains ont été massivement violés, la justice transitionnelle a pour objectif d'éviter que la structure même de la société ne soit trop affectée, en aidant à établir les responsabilités, et en replaçant au centre du processus les victimes pour permettre la réconciliation. Des commissions vérité et réconciliation (CVR) sont souvent créées pour encadrer ces processus de justice transitionnelle.



Tribunal d'instance de Yopougon (Abidjan, Côte d'Ivoire).
© Pierre Terdjman.



Plurielle, pouvant empreinter à des systèmes juridiques différents (droit continental, droit des pays anglo-saxons – *common law* –, systèmes de justice formels et informels², droit coutumier, droit religieux, mécanismes alternatifs de résolution des différends), la justice reste en grande partie modelée par la fabrique des sociétés dans lesquelles elle doit s'exercer. Souvent parent pauvre des politiques publiques, le secteur de la justice doit également faire face à de nombreux enjeux (manque de moyens financiers et humains, question du renouvellement générationnel des professionnel.l.e.s de la justice, accès à l'information et justice numérique). Corollaire de l'accès à la justice, les États ont également l'obligation de mettre en place des organes spécifiques (Institutions nationales des droits de l'Homme, Médiateurs, Défenseurs, Ombudsmans), avec une fonction de contrôle de l'effectivité de l'accès à la justice, et de requêtes quant à l'octroi de réparations (*remedy*) le cas échéant.

Consacré par le droit international dans ses différentes dimensions (droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels)³, l'accès à la justice investit également de nouveaux champs répondant aux grands enjeux globaux (développement de la justice climatique notamment). Résolument lié à l'Objectif de développement durable (ODD) 16 « Paix, justice et institutions efficaces » (cible 16.3), l'accès à la justice reste également fonction de la réalisation d'autres ODD, en particulier l'ODD 5 sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, et l'ODD 10 sur les inégalités. Trait d'union du nexus sécurité-développement, corollaire de la réforme des systèmes de sécurité (RSS), l'accès à la justice fait également l'objet d'initiatives internationales, à l'instar de l'initiative *Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies*. Lancée en 2018, cette initiative regroupe des États membres des Nations Unies, des organisations internationales, ainsi que des représentant.e.s de la société civile et du secteur privé pour accélérer la réalisation des ODD en matière de paix, de justice et d'inclusion⁴.

² Dans de nombreux pays en développement, près de 80 % des affaires sont réglées par de tels mécanismes de justice informels, sur des sujets aussi variés que la sécurité des personnes et la criminalité locale, la protection des terres, des biens et du bétail, ou encore le règlement des différends familiaux et communautaires.

³ Le principe de l'accès à la justice se retrouve notamment dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP, 1966, art. 14). Le droit international des droits de l'Homme comprend également des normes non contraignantes en matière de bonne administration de la justice (Principes de base relatifs au rôle du barreau (1990), Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire pour les magistrats de 2002). En décembre 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les *Principes et lignes directrices des Nations Unies relatifs à l'accès à l'assistance juridique en matière pénale*, premier instrument international non contraignant sur le droit à l'assistance juridique.

⁴ Pour plus d'informations, voir le site suivant : <https://www.sdg16.plus/about-us>

ILLUSTRATIONS DE SOLUTIONS À PARTIR DE PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR L'AFD ET D'AUTRES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT

PROJET JUCICOM

“ PROJET D'APPUI À LA JUSTICE CIVILE ET COMMERCIALE AU SÉNÉGAL « JUCICOM », FINANCÉ PAR L'AFD ”

Pilier de l'État de droit, le secteur de la justice se trouve inscrit dans la stratégie du développement du Sénégal avec notamment un axe ayant pour finalité de veiller « à améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice ». Le pays doit relever un certain nombre de défis en matière de développement économique et commercial, et a besoin, pour les remplir, d'une justice plus structurée, avec davantage de moyens humains, matériels et financiers pour garantir à tous/tes les justiciables l'accès à la justice commerciale et la promotion d'un climat favorable aux affaires. Le projet JUCICOM d'appui à la justice civile et commerciale au Sénégal, coordonné par l'AFD sur quatre ans depuis mi-2020, s'inscrit dans la perspective d'appui à la réalisation de la Lettre de politique sectorielle justice (LPSJ) du Sénégal. Il vise à consolider la justice commerciale dans le pays et le climat des affaires. Doté d'un montant total de 20 millions d'Euros (8 millions d'Euros de subvention et 12 millions d'Euros octroyés sous forme de prêts), le projet JUCICOM entend contribuer au bon fonctionnement des institutions judiciaires, afin de rapprocher les services de justice des justiciables (notamment des petites entreprises) et de

promouvoir des services de justice accessibles, sans discrimination, efficaces et efficaces, dans la perspective de consolider les efforts de sécurisation de l'environnement des affaires, conformément à la LPSJ. Ce projet prévoit le renforcement de l'accès à la justice commerciale notamment par la construction à la fois d'un nouveau tribunal de commerce et d'une nouvelle école de formation à destination des magistrats et des professionnels.e.s du droit (magistrat.e.s, huissiers, notaires, greffiers/ères, éducateurs/trices spécialisés.e.s, interprètes et traducteurs/trices judiciaires) qui ainsi disposeront d'un cadre pour la formation initiale et la formation continue, en tenant compte de l'évolution constante du droit, et contribuant ainsi à moderniser la justice. À ce titre, le projet prévoit également le développement d'un volet innovant sur l'accès à la justice par le recours au numérique (e-justice), avec la mise en place d'un portail numérique offrant des informations utiles sur le fonctionnement, l'accès aux démarches et procédures, et sur l'administration de la justice, avec, en parallèle, un appui spécifique au pilotage et à la mise en œuvre de la politique sectorielle de la justice au Sénégal. Par ces actions, ce projet contribue ainsi à la transparence, à l'accès à l'information, à l'accès au droit et à l'égalité d'accès des citoyens à la justice civile et commerciale, dans une perspective de redevabilité du secteur de la justice au Sénégal.





“ RENFORCEMENT DES OSC OEUVRANT DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME ET MEMBRES OU PARTENAIRES DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (INDH), PORTÉ PAR L'AFCDNH, COFINANCÉ PAR L'AFD ET L'OIF ”

Les OSC et les INDH constituent un pilier dans le système national de promotion et de protection des droits de l'Homme. Elles ont pour principales responsabilités d'une part de promouvoir les droits de l'Homme à travers la diffusion d'une culture nationale des droits de l'Homme et d'autre part de les protéger en identifiant ou en instruisant des cas de violations des droits de l'Homme. Sur le plan fonctionnel et organisationnel, les règles relatives au statut et au fonctionnement des INDH établissent une relation consubstantielle des INDH avec les OSC mobilisées sur les droits de l'homme au niveau national. Ces règles font que ces OSC jouent des rôles multiples vis-à-vis des INDH : elles en sont quasi systématiquement membres, contribuent à la redevabilité de l'action des INDH et peuvent les saisir (cas individuels de violations, plaidoyer en vue de l'adoption d'avis juridiques consultatifs). Ensemble, les INDH et les OSC mobilisées sur les droits de l'Homme contribuent à améliorer la situation des droits de l'Homme et à garantir l'effectivité des droits et des libertés fondamentales dans leur pays.

Pour mener à bien leur mission de promotion et de protection des droits de l'Homme dans leur pays,

les OSC et les INDH ont besoin d'être renforcées et accompagnées. C'est dans cette perspective, que ce projet vise à sensibiliser et renforcer les OSC membres et partenaires des INDH de 13 pays africains francophones (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, RDC, Sénégal, Tchad, RCA). Le projet intervient sur trois leviers : la reconnaissance institutionnelle des INDH, leur opérationnalisation réelle *via* la maîtrise des cadres juridiques et des mécanismes d'évaluation des INDH par les OSC, et enfin leur effectivité au niveau local et auprès des jeunes. 39 organisations bénéficieront des activités et appuis au renforcement de capacités, soit les 13 INDH des pays ciblés, et 26 OSC avec lesquelles elles collaborent, qu'elles soient membres des INDH ou partenaires. En termes de mise en œuvre, le projet est coordonné par l'AFCDNH (Association Francophone des Commissions Nationales de promotion et protection des Droits de l'Homme). À son issue, le projet ambitionne notamment que 7 INDH soient refondées par les OSC et conformes aux principes de Paris, que 6 soient évaluées par les OSC avec suivi des recommandations émises, et que toutes soient reconnues pour leur conformité et efficacité selon les standards internationaux applicables.



“ AUTRES PROJETS PORTÉS PAR DES OSC (ASF, FIDH) ”

Dans le champ de l'accès à la justice, l'AFD cofinance les initiatives de plusieurs OSC françaises actives sur la promotion et la protection des droits humains au sens large, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, civils et politiques, y compris le droit à une justice équitable pour tous et toutes. On peut notamment citer Avocats sans Frontières France (Tchad, Nigéria) et la Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme (tous les continents). Les projets interviennent à la fois en appui au renforcement des capacités des acteurs et représentants de la justice, et en accompagnement des victimes à

mieux connaître et faire valoir leurs droits (formations des acteurs de la justice, enquêtes et documentations à vocation contentieuse, sensibilisation et éducation aux droits, accompagnement judiciaire et assistance sécuritaire/psychosociale des victimes, aide juridique *pro bono*). Les projets portent une attention particulière pour l'accompagnement des personnes – pour lesquelles les droits sont dégradés et difficiles à faire valoir – dans une perspective de réduction des inégalités d'accès à la justice (femmes, jeunes, enfants, populations autochtones, etc.).

PROJET

“ RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT AU LAOS, FINANCÉ PAR L'AFD ”

État faisant face à de nombreux enjeux en termes d'accès à la justice, le Laos s'est engagé, dans le cadre de sa stratégie de croissance et de lutte contre la pauvreté, dans une restructuration de son administration publique qui comprend le secteur de la justice. Ce secteur régalien doit relever plusieurs défis (nombre insuffisant de professionnels de la justice, enjeu de la formation initiale et continue, intégration de nombreuses normes internationales dans le droit interne). C'est dans ce cadre que l'AFD, suite à une demande des autorités laotiennes, appuie les réformes en cours par la mise en œuvre, depuis le premier semestre 2021, d'un projet de quatre ans, doté d'1,5 million d'Euros de subvention, visant à renforcer l'État de droit et à rendre une justice plus accessible, plus effective et plus efficace pour tous/tes les justiciables du pays. Ce projet est mis en œuvre en coordination

avec les acteurs clefs que sont le ministère de la Justice, l'Institut National de la Justice, l'Association du Barreau lao, la Cour suprême populaire et le Bureau du Procureur suprême populaire. En parallèle de cycles de formation initiale et continue de ces acteurs clefs, notamment sur la question de l'amélioration du traitement des affaires, de l'exécution des jugements et de la rédaction des textes de lois (légistique), le projet prévoit l'organisation de visites d'échanges de bonnes pratiques entre pairs (*peer to peer*) au niveau national ou international. En outre, un appui est fourni pour améliorer la diffusion d'informations relatives aux nouvelles lois en direction des justiciables, afin de renforcer l'accès à l'information favorisant l'accès à la justice et à la transparence. L'Association du Barreau lao bénéficie également d'un appui pour le développement d'une stratégie de communication nationale afin de promouvoir les carrières juridiques et attirer ainsi de jeunes diplômés, en particulier les femmes, vers les professions du droit et le métier d'avocat.e.

PROJET

“ APPUI AU SECTEUR DE LA JUSTICE EN JORDANIE, FINANCÉ PAR L'AFD ”

Face à des enjeux majeurs en matière d'accès à la justice, la Jordanie, îlot de stabilité dans une région en proie à une instabilité politique et sécuritaire chronique, a pris le pari ambitieux de réformer un certain nombre de secteurs clefs de l'État de droit. En octobre 2016, le roi Abdallah II de Jordanie a annoncé dans ce cadre une réforme majeure du système judiciaire, qui s'est matérialisée par la mise en place d'un Comité royal pour le développement de l'administration judiciaire et la promotion de l'État de droit (*Royal Committee for Developing the Judiciary and enhancing the Rule of Law*). Cette réforme judiciaire s'articule autour de quatre axes structurants : 1/ l'indépendance, la redevabilité et la spécialisation du pouvoir judiciaire ; 2/ l'amélioration du traitement des affaires, l'efficacité et l'efficience de la chaîne pénale ; 3/ l'amélioration de la gouvernance et de la mise en œuvre des services de justice ; et 4/ la modernisation des procédures en droit civil et la mise œuvre des décisions de justice. C'est dans ce cadre que s'inscrivent le programme européen (40 M€ de financement budgétaire et 10M€ d'assistance technique pour des mesures

complémentaires, mis en œuvre par l'AFD, AECID, et l'ONUUDC) et le projet d'appui de l'AFD, qui, pour ce dernier, a débuté en 2020 au bénéfice des institutions judiciaires du royaume. Se composant d'une part d'un prêt de politique publique et d'une subvention d'assistance technique sur fonds AFD (40 M€ et 1,5 M€) et d'autre part, d'une délégation de fonds européens (5,5 M€), le programme soutient la mise en œuvre de cette politique sectorielle. En matière de renforcement de la justice civile et commerciale, ce projet prévoit notamment la construction d'une nouvelle Cour d'Appel à Amman, le développement de *curricula* de formation générale et spécialisée (traitement des plaintes, procédures commerciales, question de l'indépendance et de l'impartialité du juge), dans la perspective de renforcer l'efficacité et la transparence de l'institution judiciaire jordanienne. Le projet prévoit également un volet de sensibilisation aux justiciables jordanien.ne.s en matière d'accès à la justice et d'aide judiciaire, en tant que détenteurs/trices de droits à part entière, sans discrimination. Ce projet comprend enfin un objectif spécifique concernant la féminisation du secteur de la justice, avec un marqueur de 40 % de femmes juges participant aux formations spécialisées mises en œuvre dans le cadre de ce projet.



ENSEIGNEMENTS ET BONNES PRATIQUES

Sur la base d'une lecture analytique de plusieurs projets développés par l'AFD et d'autres acteurs de la coopération (institutionnels et associatifs), plusieurs enseignements et bonnes pratiques peuvent être partagés, comme éléments favorisant la réussite de projets portant sur la question de l'accès à la justice :

▶ Les projets portant sur l'accès à la justice ont d'autant plus d'impacts qu'ils prennent en compte les besoins en **formation initiale et continue** (incluant les besoins de formations procédurales mais également des principes déontologiques tel que le droit à un procès équitable) de tous les acteurs/trices du droit (juges et magistrat.e.s, huissiers, médiateurs, greffier/ères, officiers de police judiciaire, représentant.e.s de l'administration pénitentiaire, avocats, notaires...) et les **mobilités de carrière inhérentes** à ces différentes professions pouvant impliquer des changements de spécialités juridiques.

▶ Les projets portant sur l'accès à la justice sont d'autant plus structurants qu'ils intègrent des actions pertinentes sur les **autres formes de justice (justice formelle, informelle – notamment via le recours aux parajuristes –, ainsi que les mécanismes alternatifs de résolution des différends, MARD)**, telles que les différentes formes de médiation, de conciliation ou d'arbitrage, dans le but de ne pas surcharger davantage la justice et de concourir à la bonne administration de ce secteur régalién. L'expérience du programme PALAJ (Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux droits et à la Justice en Côte d'Ivoire), avec des cliniques juridiques comme support en est un exemple.

▶ L'accès à la justice se trouve souvent obéré par de fausses perceptions et de la défiance face aux services de la justice. Dans ce cadre, les projets portant sur l'accès à la justice doivent promouvoir les **recherches-actions** préalables incluant le recueil de données quantitatives et qualitatives qui font souvent défaut afin de bien comprendre les ressorts qui nourrissent ces perceptions, questionnements et stéréotypes, et ainsi mieux les déconstruire. Sur le plan de l'appui au recrutement des professionnel.l.e.s de la justice, ces projets ont d'autant plus d'impact sur le long terme qu'ils incluent des actions répondant à l'enjeu de la **féminisation** (c'est le cas du projet d'appui au secteur de la Justice en Jordanie, coordonné par l'AFD) et du **renouvellement générationnel** des représentant.e.s des différents métiers de la justice, un véritable enjeu dans de nombreux pays récipiendaires de l'aide publique au développement. Les actions en direction de la jeunesse, à l'instar des concours internationaux de plaidoirie (CIP) sur les droits de l'Homme développés durant plusieurs années en Mauritanie et en Palestine par l'Institut International des droits de l'Homme et de la paix (2IDHP) de Caen, rentrent complètement dans cet objectif.

▶ L'État de droit dans un pays s'exprime à travers la coexistence d'une société civile et d'institutions fortes pour les promouvoir. Les OSC ont besoin d'institutions nationales solides à travers lesquelles elles peuvent s'identifier et s'appuyer pour porter leur plaidoyer, des plaintes ou cas individuels, rédiger des rapports et émettre des avis et recommandations à l'endroit des pouvoirs publics. À l'inverse les institutions ont besoin d'OSC représentatives, expertes, légitimes pour garantir et les accompagner dans un bon fonctionnement de la justice, et la lutte contre l'impunité. Un grand nombre d'OSC mobilisées sur les droits humains et l'accès à la justice ont un rôle d'accompagnement des institutions et systèmes judiciaires : mobiliser l'expertise, le relais, l'influence de ces OSC au sein de projets pluriacteurs d'accès à la justice contribuent à leur efficacité et légitimité, ainsi qu'au rétablissement de la confiance entre citoyens et services de la justice.



Tribunal d'instance de Yopougon (Abidjan, Côte d'Ivoire).
©Pierre Terdjman.

▶ La question de l'accessibilité à la justice étant **multidimensionnelle** (accessibilité physique, financière, accès à l'information et prégnance de barrières culturelles et sociales), les projets cherchant à promouvoir l'accès à la justice et à l'aide judiciaire doivent recourir à différents moyens afin de faciliter l'accès à l'information, en recourant notamment aux services de justice numérique et à l'accès à l'information numérique sur les démarches et procédures juridiques, à l'instar du Projet JUCICOM coordonné par l'AFD au Sénégal. Sur le plan de l'accessibilité physique, les bâtiments abritant les services de justice, vétustes dans de nombreux pays, doivent garantir un accès physique à tous/tes les justiciables, en particulier pour les personnes vivant avec un handicap.

▶ Afin de ne pas être discriminatoires et de ne pas favoriser des ruptures d'égalité entre les justiciables, les projets portant sur le renforcement de l'accès à la justice doivent également être déployés en dehors des capitales où se concentrent la majeure partie des professionnels.l.e.s de la justice, en couvrant l'intégralité de la **carte judiciaire des pays, à tous les niveaux de territorialité**.

▶ Le secteur de la justice étant souvent le parent pauvre des politiques publiques, il semble nécessaire de s'assurer que les obligations juridiques des États sur le plan de l'accès à la justice et de l'aide légale se traduisent sur le plan de la **législation** (avec l'adoption par exemple d'une stratégie nationale d'accès à la justice ou le développement d'un travail sur la légistique, comme dans le projet de renforcement de l'État de droit au Laos, coordonné par l'AFD) et de la **budgetisation** (y compris sensible au genre) dans les **lois de finances annuelles** débattues au Parlement, afin de garantir une effectivité de ces politiques d'accès à la justice qui prennent en compte les **vulnérabilités spécifiques** des justiciables.

▶ Les projets portant sur l'accès à la justice ont d'autant plus d'impacts qu'elles incluent des espaces d'échanges et des dynamiques pluri-acteurs à toutes les échelles des territoires. Dans ce cadre, certains programmes concertés pluri-acteurs (PCPA), modèle de gouvernance développé par l'AFD et ses partenaires, ont pu favoriser l'accès à la justice sur certaines dimensions du droit. Le PCPA en Guinée (PROJEG, 2007-2020) a permis d'aboutir à une réforme du code minier, de nature à favoriser l'accès à la justice dans ce secteur.



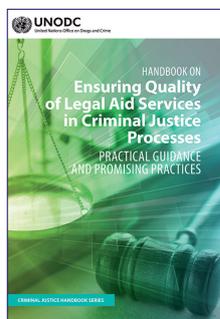
EXEMPLES D'OUTILS EXISTANTS SUR L'APPROCHE PAR LES DROITS ET LE SUJET CIBLE



GLOBAL INSIGHTS ON ACCESS TO JUSTICE 2020, WORLD JUSTICE PROJECT

Organisation indépendante et pluridisciplinaire dédiée au développement de l'État de droit dans le monde, le World Justice Project a pour finalité de montrer, par des activités de recherches-actions, que l'État de droit permet de limiter la corruption, de combattre la pauvreté, et de protéger les populations des injustices, afin qu'elles puissent contribuer au développement et au respect de leurs droits fondamentaux. Dans ce cadre, cette ONG publie chaque année un rapport de référence sur l'indice de l'État de droit et de la justice dans le monde. L'édition 2020 a été réalisée sur la base de plus de 130 000 sondages auprès de ménages et 4 000 sondages auprès d'experts. Cette étude de 212 pages, qui porte sur l'analyse de 128 pays (avec pour chacun une fiche de synthèse), se concentre sur huit marqueurs (eux-mêmes divisés en une série d'indicateurs) caractérisant la réalisation de l'État de droit et l'accès à la justice, à savoir : les contraintes aux pouvoirs du gouvernement, l'absence de corruption, le principe de gouvernement ouvert, les droits fondamentaux, l'ordre et la sécurité, l'application des règlements, la justice civile et la justice pénale. Le rapport montre une tendance globale au recul de l'État de droit pour la troisième année consécutive. Au niveau mondial, les pays ont enregistré leurs plus gros reculs au fil des dernières années en matière de droits fondamentaux (54 pays ont reculé, 29 se sont améliorés), de contraintes aux pouvoirs du gouvernement (52 pays ont reculé, 28 se sont améliorés), et en matière de lutte contre la corruption (51 pays ont reculé, 26 se sont améliorés). L'étude montre qu'en 2020, le marqueur de la justice civile enregistre la tendance la plus positive au cours de la dernière année, avec 47 pays ayant progressé contre 41 ayant reculé.

Pour aller plus loin : <https://worldjusticeproject.org/our-work/publications/rule-law-index-reports/wjp-rule-law-index-2020-insights>



HANDBOOK ON ENSURING QUALITY OF LEGAL AID SERVICES IN CRIMINAL JUSTICE PROCESSES

Practical guidance and promising practices, Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 2019

Organisation de référence des Nations Unies sur la question de l'accès à la justice, de la prévention du crime et de la lutte contre les trafics (stupéfiants, traite des êtres humains), l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) publie un grand nombre de rapports et de guides pratiques en lien avec la bonne administration de la justice et l'accès à la justice. Parmi ces outils, l'ONUDC a produit en 2019 un guide spécifique sur la qualité de l'aide juridique dans les processus de justice pénale, intitulé *Handbook on ensuring quality of Legal Aid Services in criminal justice processes. Practical guidance and promising practices*. Ce document de 136 pages reprend l'approche fondée sur les droits humains en rappelant tout d'abord l'ancrage juridique et les standards de l'aide légale (droit international des droits de l'Homme, droits régionaux européens, africains, américains, et dans les pays du monde arabe), et en particulier en revenant sur le contenu des *Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale* (2013). Le guide expose ensuite les différents systèmes existant en matière d'aide légale, en analysant le rôle des différents acteurs de la justice pénale, tout en se concentrant sur les marqueurs de nature à assurer une aide légale de qualité pour tous les justiciables, en particulier les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes en situation de handicap). Il revient également sur les marqueurs de redevabilité de l'aide légale, et sur les séries de mesures de suivi et d'évaluation de nature à garantir l'efficacité de ce service, sans discrimination, et de définir plus largement une stratégie d'aide légale et judiciaire. Le guide comprend un grand nombre de bonnes pratiques sur ces différents thèmes, issues d'expériences concrètes qui ont fait leurs preuves dans un grand nombre de pays.

Pour aller plus loin : https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/HB_Ensuring_Quality_Legal_Aid_Services.pdf



SOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIE

Documents de stratégies sectorielles, résolutions et observations générales

Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire, Nations Unies, 2002, 12 pages, https://www.unodc.org/documents/corruption/bangalore_f.pdf

Renforcement et coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'État de droit. Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, A/69/181, 2014, 23 pages, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/69/181>

Résolution 67/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'État de droit aux niveaux national et international, A/RES/67/1, 2012, 7 pages, <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/RES/67/1>

Stratégie de l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 2021-2025, 22 pages, <https://www.unodc.org/documents/Advocacy-Section/UNODC-Strategy-WEB.pdf>

Études, articles, rapports et évaluations

Accès à la Justice, Rapport du Partenariat pour un gouvernement ouvert, 2020, 52 pages, <https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/09/Access-a-la-Justice.pdf>

HAZAN, Pierre, *La Paix contre la Justice, Comment reconstruire un État avec des criminels de guerre*, Bruxelles, GRIP, André Versaille éditeur, 2010, 128 pages.

Justice pour tous. Rapport final, Groupe de travail sur la justice, Center on International Cooperation, New York, 2019, 148 pages, <https://www.justice.sdg16.plus/>

Legal Needs Surveys and Access to Justice, OCDE et Open Society Justice Initiative, Paris, 2019, 212 pages, <https://www.oecd.org/governance/legal-needssurveys-and-access-to-justice-g2g9a36c-en.htm>

Leveraging the SDGs for inclusive Growths : Delivering Access to Justice for All, Issues Brief 2016, OCDE/Open Society Foundations, 22 pages, <https://www.oecd.org/gov/delivering-access-to-justice-for-all.pdf>

Navigating Complex Pathways to Justice. Women and Customary and Informal Justice System, Issue Brief, International Development Law Organization (IDLO), Rome, 2020, 52 pages, <https://www.idlo.int/sites/default/files/pdfs/publications/idlo-issue-brief-women-cij-final-web.pdf>

Outils méthodologiques

Informal Justice Systems. Charting a course for human rights-based engagement, UN Women/UNICEF/UNDP, New York 2015, 398 pages, https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/access_to_justiceandruleoflaw/informal-justice-systems.html

Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale, ONUDC, New York, 2013, 36 pages, https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Legal_aid_-_principles_and_guidelines-F-13-86717_ebook.pdf

Vidéos, capsules vidéos et documentaires

Access to justice in Uganda, 2019, 5'22 minutes, <https://www.idlo.int/fr/news/multimedia/videos/bringing-justice-closer-people-access-justice-uganda>

Global Insights on Access to Justice 2020, World Justice Project, 1h30'05 minutes, <https://worldjusticeproject.org/our-work/research-and-data/wjp-rule-law-index-2020>

Justice au Mali. Le combat des victimes et de la société civile, Wayamo Foundation, Fondation Konrad Adenauer Stiftung, 8'12 minutes, <https://justiceafriqueouest.wayamo.com/galerie-video/>

« L'accès à la justice des communautés locales et des peuples autochtones », Colloque organisé sur le droit d'accès à la justice en matière d'environnement à l'Université de Toulouse 1-Capitole, novembre 2015, 31'15 minutes, <https://www.dailymotion.com/video/x3oqvn3>

Sites web

(Pages dédiées à la question de l'accès à la justice)

Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux, <https://fra.europa.eu/en/themes/justice-victims-rights-and-judicial-cooperation>

Avocats sans frontières (ASF) Belgique, <https://www.asf.be/fr/blog/category/theme/access-to-justice-and-development/>

Banque mondiale, <https://www.worldbank.org/en/topic/governance/brief/justice-rights-and-public-safety>

Association francophone des Commissions Nationales de promotion et protection des Droits de l'Homme (AFCNDH), <http://afcnhdh.org/>

Fédération internationale des droits humains, <https://www.fidh.org/fr/>

International Development Law Organization (IDLO), <https://www.idlo.int/what-we-do/access-justice>

Nations Unies, <https://www.un.org/ruleoflaw/fr/thematic-areas/access-to-justice-and-rule-of-law-institutions/>

Groupe AFD

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et bientôt d'Expertise France, agence de coopération technique, le groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

www.afd.fr



Droits de l'Homme
Expertise . Engagement . Changement

Cette fiche a été élaborée par ND Consultance sous la supervision du Département Stratégie, Prospectives et Relations institutionnelles (SPR) et de la Division Gouvernance (GOV) du Département Transition politique et citoyenne de l'AFD, avec le concours de la Division des Organisations de la Société Civile (OSC)

Contact AFD : lamaraf@afd.fr (Farid Lamara, SPR)